MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 - 266

Approuvant la signature d'une convention d'accueil pour l'organisation d'une classe de découverte fractionnée pour l'école élémentaire de l'Orme

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de classes de découverte s'inscrit dans la politique éducative de la ville relayée par le programme pédagogique de l'école de l'Orme

CONSIDÉRANT que les 52 élèves des classes de CM2 et CE2 / CM2 de Mme Robin et de Mme Cobon et 4 accompagnateurs participeront à cette classe de découverte

CONSIDÉRANT que le projet des enseignantes implique un séjour fractionné avec des visites de Paris échelonnées sur plusieurs jours non contigus puis un travail pédagogique qui y sera rattaché sur les jours en classe entre 2 visites,

DÉCIDE

ARTICLE 1
Une convention d'accueil concernant l'organisation d'une classe de découverte « Paris » est signée avec l'organisme SAS Pariscapades, représenté par Sophie Houssaye (103 rue du faubourg du temple – 75010 Paris) pour l'organisation d'une classe de découverte échelonnées sur plusieurs jours non contigus.

ARTICLE 2
La convention d'accueil concerne la période du 11 au 29 mai 2026 inclus.

ARTICLE 3
Le montant de la convention s'élève à 3 552 € TTC.
Les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 17/12/2025

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251217-DEC2025-266-AU
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025